

Nufarm Trillion<sup>MC</sup> Herbicide pour Gazon

SOLUTION

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 27972  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

2,4-D (sous forme de sel de diméthylamine) . . . 190 g é.a./L

Mecoprop-P (sous forme de sel de diméthylamine) . . . 100 g é.a./L

Dicamba (sous forme de sel de diméthylamine) . . . 18 g é.a./L

ÉVITER LE GEL

<sup>MC</sup> Marque déposée de Nufarm Agriculture Inc.

ATTENTION ... POISON

Nufarm Agriculture Inc.  
5101, 333 - 96th Ave NE  
Calgary, Alberta T3K 0S3  
1-800-868-5444

CONTENU NET: (1 L – Vrac)

## **PRÉCAUTIONS :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### **Vêtements et équipement de protection :**

**Mélange et chargement :** Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever.

Une combinaison doit aussi être portée lors du transvasement à ciel ouvert. S'ils prévoient utiliser plus de 1395 L de l'herbicide Trillion pour gazon de Nufarm par jour, les travailleurs doivent également employer un système fermé

### **Application de la solution à pulvériser diluée, réparation ou nettoyage du matériel :**

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur fermé.

### **Application à l'aide d'une rampe au sol :**

Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long. Il faut aussi porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de nettoyage et de réparation.

### **Précautions à prendre par l'opérateur :**

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et se laver à fond; mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver à fond les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteur personnel. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

### **Précautions pendant l'application :**

Ne pas traiter par période de grande chaleur et de sécheresse. Ne pas tondre pendant au moins trois jours avant de traiter.

Ne pas traiter quand il y a menace de pluie.

N'appliquer le produit que si le risque de dérive est faible ou nulle. De petites quantités du produit pulvérisé, parfois invisible, peuvent altérer gravement les plantes sensibles, comme le chou, chou-fleur, haricot, navet, tomate et plusieurs autres légumes, fruits et espèces ornementales à feuilles larges.

Ne pas utiliser de pulvérisateur qui a contenu de l'herbicide Trillion pour gazon de Nufarm pour appliquer un autre produit antiparasitaire sur les cultures sensibles. Conserver dans le contenant initial. Ne pas conserver près des semences, engrais, insecticides, fongicides, ni de la nourriture humaine ou animale. Éviter de contaminer les cours d'eau, lacs ou étangs, l'eau d'irrigation, l'eau destinée au bétail ou aux fins domestiques.

**ÉVITER LE GEL.**

### **PREMIERS SOINS :**

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation:** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Ce produit peut causer une irritation grave des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. La surexposition au 2,4-D peut entraîner les symptômes suivants : une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix, une perte momentanée de la coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition

figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées.  
Traiter selon les symptômes.

### **NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :**

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrec, 1-800-424-9300.  
Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar, 1-877-325-1840.  
Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc., 1-800-868-5444.

### **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :**

Toxique pour les oiseaux. Toxique pour les petits mammifères sauvages. Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés.

Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

### **LESSIVAGE :**

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les régions où le sol est perméable (p. ex. sols sableux, sable loameux, loam sableux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

### **RUISSÈLEMENT :**

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile. Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

### **ÉLIMINATION :**

#### **Contenants Recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

## 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants Réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

### **Contenants Réutilisables – Rechargeables :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **MODE D'EMPLOI :**

**Mauvaises herbes supprimées :** Pissenlit, plantain, lupuline (trèfle jaune), renoncule, stellaire moyenne, trèfle, pâquerette vivace, pâquerette terrestre, lierre terrestre (lierre commun, renouée, veronique), herbe à la puce, herbe à poux, bourse-à-pasteur, gaillet gratteron, prunelle vulgaire, épervière orangée.

**Gazon (autre que agrostide) :** Sur le gazon établi, appliquer 60 mL par 100 m<sup>2</sup> dans 10 L d'eau. Superficies plus grandes: 5.5 L par hectare dans 300 L d'eau.

**Agrostide :** Appliquer à demi dose, soit 30 mL par 100 m<sup>2</sup> en mai ou à la fin d'août et en septembre. Il peut avoir un léger jaunissement, mais il disparaîtra après une semaine environ. Ne pas dépasser la dose car l'agrostide pourrait en souffrir ou en mourir. S'assurer d'appliquer la dose voulue à toute la surface à traiter. Employer 20 L d'eau par 100m<sup>2</sup>. Pour pulvériser sur l'agrostide, n'employer qu'un pulvérisateur à une seule buse. S'assurer qu'il n'y ait pas de chevauchement des bandes traitées, sans quoi les parties où il y a chevauchement reçoivent trop de solution et il y aurait alors risque de dégâts.

### **Fréquence maximale d'application :**

NE PAS effectuer plus de deux traitements généralisés par saison. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés.

Pour de meilleurs résultats, appliquer aux mauvaises herbes en croissance active, du mois de mai au début de juin, et en fin d'août à septembre. Sur les terrains irrigués ou arrosés où les mauvaises herbes ne subissent pas de stress dû à la sécheresse et ne sont pas difficiles à détruire, appliquer à n'importe quel moment. Le traitement en période de sécheresse ou lorsque les mauvaises herbes sont soumises à un stress, donne des résultats médiocres. Ne pas arroser le gazon 24 heures après le traitement. Ne pas

appliquer aux pelouses fraîchement semées. Attendre jusqu'après la troisième tonte. Si l'envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c'est-à-dire sur la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes.

Ce produit est efficace seulement lorsqu'il est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance des mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de mauvaises herbes.

On peut faire la semence de gazon sans danger 1 à 2 semaines après l'application aux doses recommandées.

**Interdire provisoirement l'accès aux surfaces gazonnées traitées :**

Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux domestiques pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé.

**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, terres humides, estuaires ou habitats marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les parasites dans les milieux aquatiques. NE PAS l'utiliser dans la lutte contre les parasites aquatiques.

**Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole :**

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat.

Éviter l'application de ce produit lorsque les vents soufflent en rafales.

NE PAS pulvériser de gouttelettes de diamètre inférieur à la taille grossière correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins du sol ou du couvert végétal.

**ZONES TAMPONS :**

Aucune zone tampon n'est requise pour l'utilisation des méthodes ou des équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui ne se remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

## ZONES TAMPONS

| Méthode d'application   | Culture                                  | Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des : |             |   |             |                     |
|-------------------------|--|---|-------------|---|-------------|---------------------|
|                         |  | Habitats d'eau douce d'une profondeur de :                  |             | Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de : |             | Habitats Terrestres |
|                         |  | Moins de 1 m  | Plus de 1 m | Moins de 1 m  | Plus de 1 m |                     |
| Pulvérisateur agricole* | Gazon dans les parcs                     | 1   | 1           | 1   | 1           | 5                   |
|                         | Terrain de golf, gazon ou pelouse établi | 1   | 1           | 2   | 1           | 10                  |

\* Dans le cas du pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 centimètres du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

### AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisateur du produit peut entraîner.

